

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 20 OCTOBRE 2021 À 18H04 SOUS LA
PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-JACQUES GUILLET, PRÉSIDENT DU CCAS**

L'an deux mille vingt et un le vingt octobre à dix-huit heures et quatre minutes, le Conseil d'administration, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GUILLET, Président du CCAS.

Le nombre d'administrateurs en exercice est de 17.

Présents au début de la séance :

M. GUILLET, M. FEGHALI, Mme SAVARY, M. TRUELLE, M. BARBIER, Mme COUTEAUX, M. LIVIEN, Mme LEVI-TOPAL, Mme JACQUET, Mme LE GARS, M. LEBEL, M. BRELEUR-DURAND

Absents ayant donné procuration :

Mme RE a donné procuration à M. TRUELLE
Mme BENOIT a donné procuration à Mme SAVARY

Arrivés en cours de séance :

Mme TILLY, 18h07, lors de l'examen du point 1 – Participation du CCAS au Fonds de solidarité Logement au titre de 2021
M. TARDIEU, 18h23, lors de l'examen du point 1 – Participation du CCAS au Fonds de solidarité Logement au titre de 2021

Absents :

Mme DEBRIL

Constatant que le quorum est atteint, M. LE PRÉSIDENT déclare la séance ouverte.

Se référant au procès-verbal du Conseil d'administration du 30 juin 2021, M. LE PRÉSIDENT demande aux administrateurs s'ils souhaitent faire des observations.

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 30 juin 2021 est approuvé à l'unanimité (vote n°1).

**AFFAIRES INSCRITES À L'
ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE**

(article L.2121-10 du Code général des collectivités territoriales)

- 1/ Participation du CCAS au Fonds de Solidarité Logement au titre de l'année 2021
- 2/ Convention de partenariat conclue avec l'Université Versailles Saint Quentin-en-Yvelines
- 3/ Mise en place d'une ressourcerie dans le centre commercial des Créneaux – Convention tripartite entre la Ville, le CCAS et l'association « Espaces » - Avenant N°2
- 4/ Point d'information :
Nouvel organigramme du CCAS
- 5/ Point d'information divers

EXAMEN ET VOTE DES AFFAIRES INSCRITES À L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

**1/ PARTICIPATION DU CCAS AU FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT AU TITRE DE
L'ANNÉE 2021**

M. LE PRÉSIDENT présente l'objet de la délibération.

Le Département des Hauts-de-Seine a transmis la convention entre le Département des Hauts-de-Seine et le CCAS de Chaville, en vue de fixer les modalités de participation financière du CCAS au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) pour l'année 2021.

Le CCAS participe au FSL :

- pour un montant de 3 145,50 € au titre des mesures relatives à l'accès, au maintien et à l'accompagnement social lié au logement ;
- pour un montant de 990,02 € au titre des aides aux impayés d'énergie, eau et téléphone.

À l'unanimité, le Conseil d'administration (vote n°2 – délibération n°DEL03_2021_0010) :

- **APPROUVE** les termes de la convention, annexée à la présente délibération, passée avec le Département des Hauts-de-Seine, fixant les modalités de participation financière du CCAS au FSL pour les montants précités, au titre de l'année 2021.

Il est précisé que la dépense est imputée au budget 2021 du CCAS (sous-rubrique 5233, compte 658 : charges diverses de la gestion courante).

**2/ CONVENTION DE PARTENARIAT CONCLUE AVEC L'UNIVERSITÉ VERSAILLES SAINT
QUENTIN-EN YVELINES**

M. LE PRÉSIDENT présente l'objet de la délibération.

À travers ses missions d'aides à l'insertion sociale, le CCAS a mis en place depuis 2016, une formation de Français Langue Étrangère (FLE).

Cette formation de FLE est destinée aux personnes d'origine étrangère en situation régulière ou en cours de régularisation ne maîtrisant pas la langue française, mais qui ont été scolarisées dans leur pays d'origine. Il s'agit alors d'apprendre le français, qui, pour ces dernières, est une langue étrangère.

La formation dure le temps d'une année scolaire, à raison de deux séances de 2 heures par semaines, soit 120 heures de formation par an.

À l'issue de cette formation, les personnes peuvent faire valider leurs compétences au sein d'un organisme de formation.

À cet effet, le partenariat initié entre le CCAS et l'Université de Versailles Saint Quentin-en-Yvelines vise à :

- permettre aux Chavillois, inscrits au sein du dispositif des cours de Français Langue Étrangère de se présenter à l'examen du DELF.

Le Conseil d'administration est, par conséquent, invité à approuver les termes de la convention de partenariat.

À l'unanimité, le Conseil d'administration (vote n°3 – délibération n°DEL03_2021_0011) :

- **APPROUVE** les termes de la convention, annexée à la présente délibération, passée avec l'Université de Versailles Saint Quentin-en-Yvelines
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention

<p style="text-align: center;">3/ MISE EN PLACE D'UNE RESSOURCERIE DANS LE CENTRE COMMERCIAL DES CRÉNEAUX – CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LA VILLE, LE CCAS ET L'ASSOCIATION « ESPACES » - AVENANT N°2</p>

M. LE PRÉSIDENT présente l'objet de la délibération.

Par délibération n°DEL01_2019_0075 du Conseil municipal du 25 juin 2019 et délibération n°DEL03_2019_0015 du Conseil d'administration du CCAS du 20 juin 2019, une convention tripartite entre la Ville, le CCAS et l'association Espaces a été conclue pour la mise en place et l'exploitation d'une ressourcerie dans les locaux commerciaux des créneaux.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant n°1 par délibération n°DEL01_2020_0169 du 14 décembre 2020 et délibération du Conseil d'administration du CCAS n°DEL03_2020_0017 du 17 décembre 2020 pour intégrer la mise à disposition à l'association Espaces de nouveaux locaux acquis en 2019.

Un nouveau local de 63 m² situé dans le centre commercial des créneaux au 22 rue Fontaine Henri IV (lot 1622) est mis à la disposition de l'association Espaces dans le cadre de l'extension des activités de la ressourcerie. Ce nouvel espace accueillera un troisième espace boutique, la tenue d'ateliers et un espace dédié à la vente en ligne.

À l'unanimité, le Conseil d'administration (vote n°3 – délibération n°DEL03_2021_0012) :

- **APPROUVE** les termes de l'avenant n°2 à la convention tripartite, annexé à la présente délibération, à passer avec le CCAS et l'association Espaces, pour inclure le lot 1622 destiné à l'exploitation de la ressourcerie créée dans le centre commercial des Créneaux.
- **AUTORISE** Madame la Vice-Présidente à signer ladite convention.

<p style="text-align: center;">4/ POINT D'INFORMATION</p>
--

M. LE PRÉSIDENT présente l'objet du point d'information.

- Nouvel organigramme du CCAS

5/ POINT D'INFORMATION DIVERS

M. LE PRÉSIDENT présente les points d'information suivants :

- Centre de vaccination de Chaville
- Retour sur le bus santé femme
- Braderie solidaire

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

(article L.123-4 à L.123-9 et R.123-1 à R.123-65 du Code de l'action sociale et des familles)

1°) Attributions de prestations

La commission permanente du Fonds d'Aide Chavillois du Centre Communal d'Action Sociale, qui s'est réunie le 29 juin et le 14 septembre 2021, a examiné 24 dossiers :

- 20 secours exceptionnels ont été attribués pour un montant de **9536.58 euros** ;
- 3 demandes ont été ajournées
- 1 demande a été refusée

2°) Décisions du Président

1/ Décision n°DP03_2021_0011 du 04 août 2021

Avenant n°08 au contrat d'hébergement social provisoire d'un logement communal sis 1, rue du gros chêne à Chaville passé avec un particulier

Un avenant n°08 au contrat d'hébergement social provisoire d'un logement communal mis à disposition du CCAS sis, 1, rue du Gros Chêne à Chaville (appartement n°405) consentie au bénéficiaire d'un particulier. Cette occupation est conclue pour une durée de 3 mois, à compter du 1^{er} septembre 2021 pour se terminer le 30 novembre 2021.

Indemnité mensuelle d'occupation : **358.08 €**

2/ Décision n°DP03_2021_0012 du 04 août 2021

Avenant n°12 au contrat d'hébergement social provisoire d'un logement communal sis 1, rue du gros chêne à Chaville passé avec un particulier

Un avenant n°12 au contrat d'hébergement social provisoire d'un logement communal mis à disposition du CCAS sis, 1, rue du Gros Chêne à Chaville (appartement n°703) consentie au bénéficiaire d'un particulier. Cette occupation est conclue pour une durée de 3 mois, à compter du 1^{er} septembre 2021 pour se terminer le 30 novembre 2021.

Indemnité mensuelle d'occupation : **354.49 €**

3/ Décision n°DP03_2021_0013 du 29 septembre 2021

Avenant n°10 au contrat d'hébergement social provisoire d'un logement communal sis 1, rue du gros chêne à Chaville passé avec un particulier

Un avenant n°10 au contrat d'hébergement social provisoire d'un logement communal mis à disposition du CCAS sis, 1, rue du Gros Chêne à Chaville (appartement n°603) consentie au bénéfice d'un particulier. Cette occupation est conclue pour une durée de 3 mois, à compter du 1^{er} octobre 2021 pour se terminer le 31 décembre 2021.

Indemnité mensuelle d'occupation : **373.18 €**

L'ordre du jour étant épuisé, M. LE PRÉSIDENT clôt la séance à dix-neuf heures et cinquante-deux minutes.



Jean-Jacques GUILLET
Président du CCAS

Récépissé de dépôt en Préfecture des délibérations le :

Publication par affichage du compte-rendu de la séance le :